



MORATOIRE SUR LA BALAYAGE – SAISON 2016-17

La fédération mondiale de curling (FMC) et Curling Canada (CC) ont récemment adopté un moratoire concernant le balayage et l'utilisation des têtes de brosse pour la saison 2016-17. Curling Québec soutient évidemment ces organismes qui régissent notre sport à l'échelle nationale et internationale. L'application de ce moratoire sur la scène provinciale sera donc la suivante pour la saison 2016-17 :

Application intégrale du moratoire pour les événements suivants :

- Championnat provincial U18
- Championnat provincial U21
- Championnat provincial junior mixte
- Championnat provincial femmes (Scotties)
- Championnat provincial hommes (Tankard WFG)
- Championnat provincial senior femmes
- Championnat provincial senior hommes
- Championnat provincial maîtres femmes
- Tournois de qualification pour le championnat provincial Brosse Performance U21
- Championnat provincial maîtres hommes
- Championnat provincial mixte
- Championnat provincial double mixte
- Zone est et ouest
- Finales du circuit hommes et senior hommes
- Tournoi de qualification OVCA
- Championnat provincial Travelers
- Éliminatoires régionaux

Des arbitres certifiés niveau 3 seront présents lors de ces événements et auront la charge de faire appliquer le moratoire à l'exception des éliminatoires régionaux et des quatre (4) tournois de qualification du provincial U21. Dans le cadre des ces événements en particulier, les participant(e)s ainsi que les organisateurs seront personnellement informés du moratoire et de son application par le personnel de la fédération, et ce, avant le début des compétitions.

Le moratoire ne sera donc pas en vigueur lors des événements suivants :

- Tous les événements du circuit provincial femmes, hommes et senior hommes
- Tous les événements du circuit juvénile U18
- Jeux du Québec et Inter-Jeux
- Championnats provinciaux de la Série Club
- Tous les événements du circuit Colts
- Championnat provincial Colts

Explications : Curling Québec reconnaît l'importance de ces tournois et championnats et souhaite assurer leur bon déroulement et leur pérennité. Ces événements ont toujours été ouverts et accessibles aux équipes qui ne participent pas activement aux activités d'un circuit déterminé ou qui n'aspirent pas à jouer de façon compétitive sur une base régulière et la participation de ces équipes est extrêmement importante pour la survie de ces événements. Le moratoire ne sera donc jamais imposé lors de ces tournois mais Curling Québec encourage fortement les équipes participantes à s'entendre entre elles avant le début de chacune des parties et à appliquer le moratoire sur la base du « fair-play » qui a toujours eu préséance dans la pratique du curling. Veuillez svp prendre en note qu'aucune plainte ou protêt officiel concernant le moratoire ne pourront être déposés auprès de la fédération dans le cadre de ces tournois.